

**Séance du JEUDI 08 DECEMBRE 2016**

\*\*\*\*\*

Présents : M. ECHIVARD - Mme QUODBACH - M. LEYDINGER - M. KELLER -  
Mme VIGOUROUX - M. POLLRATZKY - M. BLUM -Mme JUNG-  
SAUNIER - Mme QUINTUS – M. LINDEN - Mme KARST - M. SEILER–  
Mme HEYMANN

Absents : M. CAVATZ

Procurations : Mme TOUSCH à Mme QUODBACH

Secrétaire de séance : Monique RONDIO, Secrétaire de Mairie

\*\*\*\*\*

**053-2016 : Bibliothèque – subvention de fonctionnement**

Mme Jeannine QUODBACH, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire informe le Conseil Municipal des modalités à accomplir afin de détenir et de conserver le label Bibliothèque Municipale. En effet, il est nécessaire de répondre à certains critères, notamment une ouverture hebdomadaire de 6h, 1 salarié et des bénévoles formés, ainsi qu'une participation financière annuelle de 1 € par habitant.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 1 € par habitant au Foyer Rural Les Cordées, partenaire de la commune, pour le fonctionnement de la bibliothèque (soit 1.187,00 euros pour l'année 2016).

Ce versement se fera annuellement en début d'année, sauf pour 2016, où le versement se fera en fin d'année.

**054-2016 : CPA – Tarifs 2017**

Monsieur Christophe LEYDINGER, Adjoint en charge du Centre de Plein Air, présente au Conseil Municipal les propositions faites pour la saison touristique 2017. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient la tarification TTC suivante pour l'exercice 2017.

**Séance du JEUDI 08 DECEMBRE 2016**

**CAMPING DE LOISIRS + GARAGE MORT**

• Emplacement standard	650,00 €
• Complément confort	162,50 €
• Complément grand confort	325,00 €
• Supplément par personne ne faisant pas partie des personnes à charge	86,00 €
• Enfant de 12 à 18 ans et plus (à charge avec justificatif)	28,00 €
• Supplément pour chien	42,00 €
• Forfait électrique pour 2 ampères (compris dans le forfait emplacement)	
• Supplément pour 6 ampères	190,00 €
• Supplément pour 10 ampères	340,00 €
• Supplément ordures ménagères	70,00 €
• Forfait eau	65,00 €

**SEGEL-CLUB**

• Redevance par emplacement	420,00 €
-----------------------------	----------

**SUPPLEMENT – DIVERS**

• Abri clos	90,00 €
• Intervention électrique	75,00 €
• Forfait lave-linge (eau et électricité)	50,00 €
• Forfait lave-vaisselle	50,00 €
• Non-respect des lieux et du règlement	50,00 €
• Supplément pour non-paiement à échéance (jusqu'au 31 mai)	100,00 €

**Au-delà du 31 mai : PERTE de l'emplacement**

• Tarif horaire main d'œuvre	50,00 €
• Tarif horaire engin	90,00 €
• Fourniture électricité au KW	<i>refacturation selon tarif en vigueur</i>
• Fourniture eau au m3	<i>refacturation selon tarif en vigueur</i>

**CAMPING DE PASSAGE**

• Emplacement y compris le stationnement d'un véhicule (24 heures et week-end)	5,00 €
• Tarifs par tranche inférieure ou égale à 24 heures avec eau chaude	4,00 €
• Tarifs par tranche inférieure ou égale à 24 heures avec eau chaude, enfants de – de 12 ans	2,00 €
• Fourniture de courant électrique 6 ampères (par jour et obligatoire sur emplacement desservi)	4,00 €
• Supplément pour chien (par jour)	2,00 €
• Forfait famille (2 enfants et plus), sans emplacement	10,00 €

**Séance du JEUDI 08 DECEMBRE 2016**

**CARTE DE PECHE – VOILE ET LOISIRS (matériel non fourni)**

• Voilier (carte annuelle)	110,00 €
• Voilier (carte mensuelle)	37,00 €
• Voilier (carte journalière)	8,50 €
• Planche à voile annuelle	50,00 €
• Planche à voile mensuelle	35,00 €
• Planche à voile journalière	8,50 €
• Pédalo 2 places (location ½ heure)	4,00 €
• Pédalo 4 places (location ½ heure)	6,00 €
• Pédalo (carte annuelle)	84,00 €
• Pêche annuelle	65,00 €
• Pêche annuelle pour jeunes de 12 à 16 ans	27,00 €
• Pêche avec avancée	130,00 €
• Pêche hebdomadaire	25,00 €
• Pêche journalière	8,00 €
• Non entretien des abords et non-respect des lieux	50,00 €
• Supplément pour non-paiement du ponton à échéance (jusqu'au 31 mai)	50,00 €
<b>Au-delà du 31 mai : PERTE de l'emplacement</b>	
• Toboggan carte forfait A.M.	2,00 €

**ACCES BASE DE LOISIRS**

• Par personne (à partir de 6 ans)	<b>2,50 €</b>
------------------------------------	---------------

**DROITS DE PLACE DES COMMERCANTS**

• Emplacement annuel	250,00 €
• Emplacement journalier	30,00 €

**TARIFS LOCATION – HUTTES**

MODELES	<b>Semaine</b> (1ère semaine)	<b>Semaine</b> (à partir de la seconde)	<b>Nuitée</b> (hors juillet-août)
ANAÏS	140,00 €	126,00 €	34,00 €
ISABELLE	165,00 €	147,00 €	40,00 €
OLGA	180,00 €	165,00 €	45,00 €

Tarif à la nuitée : à partir de 2 nuits minimum  
Forfait semaine : arrivée le samedi après-midi à partir de 14H,  
départ le samedi matin avant 10H – un forfait de 40 € sera  
prélevé sur le montant de la caution en cas de retard !

Les chalets sont équipés de plaques électriques, d'un réfrigérateur, du mobilier courant (lits, table, tabourets) ainsi que de la vaisselle nécessaire.

**Séance du JEUDI 08 DECEMBRE 2016**

Vous utilisez un bâtiment sanitaire commun aux 12 chalets. Il n'y a pas d'eau courante dans les chalets.

IMPORTANT : apporter draps et couvertures (lits de 70 cm ou 2 x 70 cm)

**Aucune toile de tente ne sera tolérée sur l'aire des huttes.**

Toute réservation devra être confirmée par le versement d'arrhes équivalent à 2 nuitées (chèque au « Trésor Public » encaissable dès réception).

Un dépôt de caution de 200,00 € sera exigé à la remise des clés et restitué après inventaire de fin de séjour (sauf en cas de détérioration ou de vol).

Le solde de la location est à régler au plus tard à la remise des clés.

Documents à fournir :

- Attestation d'assurance de responsabilité civile
- Nom, prénom et âge des occupants
- Pièce d'identité des occupants

La réservation sera effective à la réception de l'ensemble des pièces exigées.

**055-2016 : Eaux pluviales**

La participation pour l'évacuation des eaux pluviales est une contribution du Budget Principal aux dépenses supportées par le Budget Annexe du Service Assainissement et ce, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour l'année 2016, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le taux de participation à 32%.

**056-2016 : Subventions aux associations**

Vu la proposition de commission vie associative, présentée par la première adjointe, Jeannine QUODBACH, le Conseil Municipal, à l'unanimité, voix, décide d'accorder les subventions suivantes :

- AAPPMA (Pêche)	300,00 €
- Mineurs	0,00 €
- Boulistes	0,00 €
- ALEM	0,00 €
- APE	1 050,00 €
- Fit-Mouv'	1 000,00 €
- Arboriculteurs	850,00 €
- Taekwondo	1 200,00 €
- Pêcheurs de l'Etang des Marais	150,00 €
- Association Foyer « Les Cordées »	2 450,00 €

**Séance du JEUDI 08 DECEMBRE 2016**

**057-2016 : Virements de crédits**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide les virements de crédits suivants :

**BUDGET CPA**

Dépenses  
Compte 6411, chapitre 012 + 600 €

Recettes  
Compte 706, chapitre 70 + 600 €

**BUDGET COMMUNE**

Dépenses  
Compte 2031 - 6.800 €  
Compte 2315 + 6.800 €

**BUDGET ASSAINISSEMENT**

Dépenses  
Compte 2156 - 31.800 €  
Compte 2315 + 31.800 €

**058-2016 : Décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire**

Le Maire informe le conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations.  
Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

**Décision concernant la renonciation de l'exercice de droit de préemption urbain sur les immeubles :**

Section 02 n° 227/09  
Section 31 n° 19  
Section 05 n° 41  
Section 5 n° 112/42

**Séance du JEUDI 08 DECEMBRE 2016**

Le Maire souhaite que le conseil se prononce sur la déclaration d'intention d'aliéner suivante :

- section 04 parcelle 21

Le Conseil Municipal,

Considérant l'intérêt de cette parcelle pour la commune en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement et de la mise en œuvre de sa politique locale de l'habitat,

à l'unanimité fait valoir son droit de préemption dont la commune est titulaire pour l'immeuble cadastré :

- section 04 parcelle 21

\*\*\*\*\*

**Séance du 08 décembre 2016**

**Délibérations**

053-2016	Bibliothèque – subvention de fonctionnement
054-2016	CPA – Tarifs 2017
055-2016	Eaux pluviales
056-2016	Subventions aux associations
057-2016	Virements de crédits
058-2016	Décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire

**Séance du JEUDI 08 DECEMBRE 2016**

**Membres présents**

Jean-Luc ECHIVARD	
Jeannine QUODBACH	
Christophe LEYDINGER	
Laurent KELLER	
Chantal TOUSCH	Procuration à Mme QUODBACH
Nadine VIGOUROUX	
Thierry POLLRATZKY	
Christophe BLUM	
Magali JUNG-SAUNIER	
Jean-Paul CAVATZ	Absent
Dijana QUINTUS	
Jean-Jacques LINDEN	
Nathalie KARST	
Olivier SEILER	
Caroline HEYMANN	